

ADDITIF n° 1 Au règlement particulier de l'épreuve

Extrait du PV n°1

Sur décision n° 1 du Collège des Commissaires Sportifs, le Règlement particulier de l'épreuve est modifié et ou complété comme suit :

Modifications apportées :

Article.1.1 : Officiels

L'Observateur FFSA est M^r Christian RAINAUD

Au collège des Commissaires Sportifs :

Absente excusée Mme Marie-Annick THEFFO Lic. 28784

En direction de course :

Absent excusé M^r Jean-Marie CAROF Lic. 203852

Absent excusé M^r Jean-Luc ROUIVY Lic. 106723

En Commissaire Technique :

Le commissaire technique responsable délégué FFSA est M^r Martial LOBROT Lic. 114567

Ajouter M^r Claude JOUANNEAU Licence 58137

Absent excusé M^r Yves HUBY Lic. 4923

Les Chargés des Relations avec les Concurrents sont :

M^r Patrick GASCARD - Lic. 162732 (délégué auprès du Collège)

M^r Jean Paul OLLITRAULT - Lic.6694

M^{me} Nathalie TOLLEMER - Lic. 25930

Au médical :

Le D^r HOURDIN Nicolas lic. 253579 remplace le D^r AMIOUNI Elias

Article 1.2 Horaires et 7.2 Déroulement du meeting

La séance d'essais débutera à 8h

Il n'y aura pas de briefing oral

Article 5 Publicité

Hors la publicité obligatoire FFSA et de l'Opérateur, il n'y a pas de publicité de l'Organisateur.

Le reste est sans changement.

Fait à St Vincent des Landes 44 le 13 mai 2017 à 9H15

Pour le Collège des Commissaires Sportifs,

Le Président du Collège

H. BRIGARDIS
Lic.20583



Les Membres du Collège

M. DEMONCUIT
Lic. 221225

J-M. MERCIER
Lic. 4176

